

Les ripostes s'intensifient dans la lutte contre la fraude

Les fraudes sur «instruments de paiement» et plus particulièrement les fraudes à la carte bancaire sont celles qui posent le plus de problèmes actuellement. Des stratégies de riposte sont élaborées au sein des établissements et au niveau de la place.

Jean-Michel Errera

Contrôleur général

Caisse d'épargne Ile-de-France Paris

■ La fraude bancaire et plus précisément la fraude d'origine externe (cavalerie, comptes taxis, faux virements, escroqueries aux instruments de paiement, falsification de chèques, intrusion dans les systèmes d'information...) est un phénomène qui prend chaque année une plus grande ampleur. Ainsi, en 2000, les «attaques» – heureusement déjouées pour la plupart – ont porté sur près de 10 % de notre résultat net.

Des nouvelles formes de fraudes apparaissent constamment, car les escrocs

ne manquent pas d'imagination. Par exemple ils ne se contentent plus d'ouvrir des comptes fictifs... ils se font maintenant héberger chez de véritables clients – à l'insu de ces derniers – ce qui rend plus difficile la détection ! Mais en dehors du risque financier, c'est également le risque d'atteinte à l'image de l'établissement qui est en jeu.

La Caisse d'épargne Ile-de-France a donc décidé, il y a près d'un an, de mieux coordonner les actions de lutte contre la fraude : un correspondant

«fraude-blanchiment» a été désigné auprès de chaque département de l'entreprise, un forum intranet a été mis en place et une cartographie très précise est en cours de finalisation. Elle fait déjà apparaître pour un certain nombre d'activités et pour les risques associés, les différentes fraudes envisageables et les moyens utilisables de façon à pouvoir identifier et mettre en œuvre les parades nécessaires.

Une meilleure prise en considération de ces risques

La réflexion sur ce sujet n'est pas récente au sein de notre établissement comme dans la plupart des banques. Mais il est certain que la plus grande importance attachée aujourd'hui aux dispositifs de contrôle interne, l'émergence des fonctions de type risk manager, le renforcement des dispositifs législatifs et réglementaires ont fortement contribué à prendre conscience de la nécessité de lutter contre ces phénomènes¹. En tout état de cause, l'adoption prochaine du nouvel accord de Bâle sur les fonds propres (Ratio MacDonough) va, de manière décisive, obliger à traiter ce sujet. Ce nouveau ratio impose en effet de prendre en compte, pour le calcul des fonds propres, les risques opérationnels et parmi ceux-ci les risques de fraude, de vol, de piratage informatique, de blanchiment... (*event risks*). Dès lors, l'évaluation de ces risques devra être réalisée et leur impact en terme financier, quantifié.

Les établissements de crédit qui auront réussi à appréhender et par voie de conséquence à mesurer ces risques via des «modèles internes», bénéficieront d'un avantage indéniable. Ils pourront

La charte interbancaire du 22 février 2001

La charte sur la mise en œuvre des mesures de sécurisations des paiements par cartes a été signée entre l'Afecei, la FBF et le Groupement Cartes Bancaires.

Les signataires s'engagent notamment d'ici la fin du premier semestre 2001 :

- A mieux informer les porteurs de cartes, en leur remettant régulièrement un document résumant les consignes de sécurité ; en communiquant plus efficacement sur les possibilités de mise en opposition (tous les six mois sur les relevés d'opérations, affichage systématique sur les Dab).
- A mieux informer les commerçants, notamment sur l'existence d'une

clause de récreditation du porteur en cas de contestation de bonne foi de ce dernier.

- A renforcer la sécurité technique grâce à la mise à niveau des Dab qui liront systématiquement la puce des cartes pour les opérations de retrait.
- A accepter la mise en opposition d'une carte dès le premier appel, sans obligation de communiquer le numéro de la carte
- A revoir le partage de la responsabilité financière entre banque et utilisateur : le contrat porteur précisera par exemple le droit du titulaire de la carte de se faire rembourser dans un délai d'un mois les débits contestés pour des achats à distance sans signature

manuscrite ni frappe du code confidentiel, mais en rappelant les sanctions pénales liées aux fausses déclarations.

A moyen terme, les signataires ont, entre autres mesures, décidé :

- d'engager une réflexion sur l'ergonomie et les lieux d'installation des Dab ;
- de proposer aux commerçants un système de vérification de l'identité du porteur ;
- de généraliser la mention des cryptogrammes visuels au verso des cartes bancaires et leur utilisation pour les transactions à distance ;
- de déployer des solutions de paiement à distance sécurisé mais sans circulation en ligne des numéros de carte.

faire état de leurs propres mesures du risque pour calculer le nouveau ratio, alors que les autres établissements se verront imposer des mesures forfaitaires de risques certainement plus contraignantes. On peut par ailleurs penser que les établissements qui auront su mesurer

«Les fraudes sur “instruments de paiement” (chèques falsifiés...) et les fraudes à la carte bancaire sont celles qui nous posent le plus de problèmes actuellement.»

leur risque de fraude ou de blanchiment, seront ceux qui auront également trouvé les meilleurs moyens de les cantonner et d'y faire face. Leur risque de sinistralité sera donc moindre. Mais le chemin à parcourir d'ici là est long, car il nous faut instituer notamment des bases de données historiques complètes et robustes, pour permettre aux superviseurs d'entériner les modèles.

La fraude sur carte bancaire

Tous les types de fraude présentent des difficultés particulières. On ne traite pas de la même façon la banque dans la banque, les commissions occultes, les crédits fictifs, les détournements comptables, les manipulations sur cours, les

détournements sur comptes de la clientèle... pour ne citer que quelques cas de fraudes interne ou bien encore le blanchiment, la cavalerie, les comptes taxi, la contrefaçon de cartes bancaires, les faux virements, les moyens de paiement falsifiés, la carambouille... pour ne citer que quelques cas de fraude externe.

On peut néanmoins affirmer que les fraudes sur «instruments de paiement» (chèques falsifiés...) et les fraudes à la carte bancaire (vol, support contrefait, ré-encodage de piste magnétique, duplication, copie de facturettes, prise d'empreintes multiples) sont celles qui nous posent le plus de problèmes actuellement, car elles touchent au cœur même de nos métiers, à savoir la gestion et la mise à disposition d'instruments de paiement. Ce type de fraude a trouvé avec le développement du commerce en ligne un terrain favorable de progression. Pour notre établissement, le nombre de dossiers traités de ce type a progressé, entre 1999 et 2000, de 70 % et son montant moyen de près de 18 %. Il est très consommateur de temps de travail pour les back-offices de production bancaire, les services juridiques et d'inspection, et pose en permanence le problème de la «relation commerciale». Les sinistres sont nombreux et le plus souvent de faibles montants, ce qui pose un autre problème, celui de sa prise en compte par les assurances.

Des mesures de place viennent d'être prises (charte interbancaire du 22 février 2001), mais un certain nombre de moyens techniques correspondants est encore à mettre en place et c'est la communauté bancaire toute ensemble et solidaire, qui doit agir. ●

¹ Cf. «Pilotage bancaire et contrôle interne», J.-M. Errera et C. Jimenez, Editions ESKA 1999.